



G. HINTZY

CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, DELMON Alexandre
agissant en qualité CCPRO
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 425.000,00 euros
(Quatre cent vingt cinq milles €) (*Lettres et chiffres*)
par chèque(s) / virement (s) (*) émis par
SOCIETE 3 POLES (siren 948 096 979)
Né(e) le 20/01/23 à NANTERRE

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) THE CLIFF HOLDING
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :

10 rue Angélique Vérien – 92200 Neuilly-sur-Seine

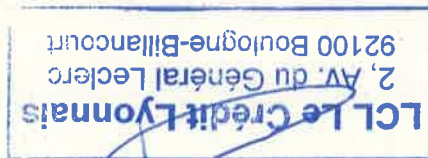
pour être portée au compte spécial intitulé : « Société THE CLIFF HOLDING en formation /
souscriptions du capital ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
commerce (SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Boulogne
Le 17/02/23



(*) rayer les mentions inutiles



CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS

SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, DELMON Alexandre
agissant en qualité CCPRO
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 2.500,00 euros
(Deux milles cinq cent €) (*Lettres et chiffres*)
par chèque(s) / virement (s) (*) émis par
Monsieur Dussac Sebastien
Né(e) le 18/06/78 à Montauban

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) THE CLIFF HOLDING
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :
10 rue Angélique Vérien – 92200 Neuilly-sur-Seine

pour être portée au compte spécial intitulé : « Société THE CLIFF HOLDING en formation /
souscriptions du capital ».

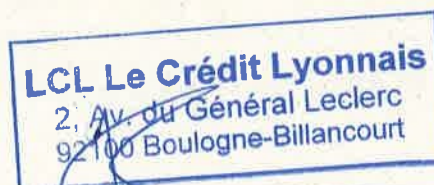
Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
commerce (SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Boulogne
Le 17/02/23

(*) rayer les mentions inutiles





CERTIFICAT CONSTATANT LES VERSEMENTS DE FONDS
SOCIETES EN FORMATION

Je, soussigné, DELMON Alexandre
agissant en qualité CCPRO
du CREDIT LYONNAIS, société anonyme au capital de 2 037 713 591 EUR, dont le siège social est à
LYON (Rhône) 18 rue de la République, et le siège administratif à Villejuif (94811) 20 avenue de
Paris, SIREN 954.509.741 - RCS LYON

Certifie par la présente que nous avons reçu la somme de 100.000,00 euros
(Cent milles €) (*Lettres et chiffres*)
par chèque(s) / virement (s) (*) émis par
SOCIETE IMALAYA (siren 521 784 660)

Né(e) le 15/04/10 à RENNE
et demeurant

14 RUE DES FOSSES 35000 RENNES

en sa qualité d'associé/fondateur de la société(dénomination) THE CLIFF HOLDING
société SAS (forme de la société) en formation, dont le siège social sera situé :
10 rue Angélique Vérien – 92200 Neuilly-sur-Seine

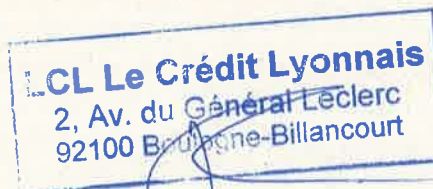
pour être portée au compte spécial intitulé : « Société THE CLIFF HOLDING en formation /
souscriptions du capital ».

Ce compte a été ouvert pour recevoir les fonds correspondant aux souscriptions en numéraire
conformément à [l'article L 225-5 du code de commerce (SA, SAS, SCA) / l'article L 223-7 du code de
commerce (SARL, EURL)] (*).

La somme déposée restera immobilisée dans les conditions légales et réglementaires, et son retrait
ne pourra être effectué qu'en se conformant aux dispositions légales.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

A Boulogne
Le 17/02/23



(*) rayer les mentions inutiles